



Assemblée générale ordinaire Association du Cercle de la Mer

13/06/2023

RAPPORT MORAL

Exercice 2022

Si l'année passée ce fût une grande satisfaction de tenir l'AG sur notre péniche, et si nous avons pu le faire également cette année, l'évolution esthétique de notre flotteur a poussé le président de Paris-society, actionnaire majoritaire du Bal de la Marine, à nous proposer un lieu plus chaleureux, qu'il en soit remercié.

Merci aux nouveaux membres d'avoir rejoint le Cercle, à toutes celles et à tous ceux qui en renouvelant leur cotisation, ont témoigné à la fois de leur attachement au Cercle et de leur confiance en notre équipe, toujours très motivée.

Cette année, il n'y aura pas non plus de rapport sur les effectifs, les chiffres 2022 étant très proches de ceux de 2021. Les adhésions nouvelles ayant comblé les quelques départs.

Pour rappel nous sommes une centaine de membres, dont environ les deux-tiers payants en regroupant toutes les catégories.

Au niveau des partenaires, nous entretenons toujours des relations suivies avec l'IFM et le Cluster Maritime Français. L'accord passé avec l'association French Lines, n'a pas débouché à ce jour sur de véritables échanges, tout comme les échanges avec le Propellers club.

Par contre, les contacts avec les autres Cercles parisiens ont repris avec, au début d'année 2023, le déjeuner des présidents, un déjeuner au Yacht club de France et un autre prévu au Travellers.

Pour mémoire, nous sommes membres de la Communauté Portuaire de Paris (CPP), ce qui nous permet d'avoir de nombreux et fructueux échanges avec les autres amodiataires, ainsi qu'avec HAROPA et le COJO 2024.

Des précisions pourront être apportées lors de l'AG.

Les activités ont été nombreuses et bien suivies cette année et le rapport à suivre rappellera les bons moments à ceux qui ont participé et donnera certainement aux autres l'envie d'être encore plus présents dans l'avenir.

Cependant, si les relations se sont agréablement normalisées avec les repreneurs de la SAS du BDM, après divers projets, notre exploitant se limite toujours à ne proposer sur notre péniche que de l'événementiel ponctuel et exploiter la terrasse (qui vient de rouvrir) pendant la période estivale.

Actuellement, il n'y a toujours pas de restauration à bord et après une réunion de travail avec ce dernier, il est clair qu'il n'y en aura pas dans le contexte actuel.

CERCLE DE LA MER



Ainsi se repose la question de l'intérêt pour le Cercle de demeurer propriétaire de la péniche d'autant que le bail n'est plus respecté sur le point sus évoqué. Certes, une procédure de contrainte ou de résolution pourrait être envisagée, mais sa durée, son coût et son issue aléatoire ne plaide pas pour cette solution, sans tenir compte de la remise en cause d'une relation plutôt satisfaisante avec l'exploitant actuel.

Certes ce point concerne plus la société civile propriétaire de la péniche, mais il convient de rappeler que l'Association est l'actionnaire majoritaire avec 52% environ des parts. L'année dernière l'autorisation de vente totale ou partielle a été votée par l'AG de la SC et les négociations de cession ont repris ce mois-ci.

Nous vous demandons de valider la suite de cette démarche.

A ce jour, au niveau restauration, nous avons donc reconduit les accords afin que nos déjeuners bimensuels des 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois puissent se tenir dans de bonnes conditions. Il s'agit pour mémoire, du restaurant « FRANCETTE » des « Vedettes de Paris », à côté de notre péniche et stationné Port de Suffren.

L'évolution de la restauration sur THALASSA ne nous a pas incité à poursuivre la relation. Le niveau de fréquentation, régulièrement entre 15 et 20 personnes à chaque repas, prouve la satisfaction des membres.

Nous nous rappelons avoir également négocié avec ce partenaire des conditions préférentielles au profit des membres qui désirent déjeuner ou dîner à titre privé au bord de la Seine, comme mentionné sur les nouvelles cartes.

En conclusion, depuis la dernière AG de 2022, l'Association a continué à bien fonctionner et le ratio nombre de membres sur le nombre de participants aux activités se révèle très satisfaisant.

Même si nous n'avons pas pu retrouver un usage satisfaisant de notre péniche, comme nous le souhaitions, l'Association a pu vivre de beaux moments et sachez que nous mettons tout en œuvre pour que les activités des prochains mois soient de plus en plus attractives.

Bien amicalement,

Le commissaire en chef honoraire Alain GEISS

Président du Cercle de la Mer

Résolution :

Approbation du rapport moral & d'activités